

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

SEPTEMBRE 2014

Admi ALR - PARA - BRU



WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

*L'Enseignement officiel
Des valeurs sûres !*

70^e année - n°8 - septembre 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP place Fontainas 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
Il n'y a pas
de fatalité...
P. 3



DOSSIER
Désobéir pour
les services publics
P. 4



Admi
Sale temps !
P. 9

RENCONTRES D'ÉTÉ DU CADTM

DETTE ILLÉGITIME | POURQUOI ET COMMENT DÉSOBÉIR AUX CRÉANCIERS ?

CONFÉRENCES
DÉBATS
ATELIERS
CONCERTS
THÉÂTRE
RENCONTRES...

LES 13 & 14 SEPTEMBRE 2014

LA MARLAGNE, NAMUR

PLUS D'INFOS : WWW.CADTM.ORG
INSCRIPTIONS : PIERRE GOTTINEAU / +32 49 24 99 01 - INSCRIPTIONS@CADTM.ORG

نداء غزة
GAZA APPEAL

سأندوا أهلنا في قطاع غزة
To support our people in Gaza

Urgence Gaza

Appel aux dons - Solidarité socialiste

La situation humanitaire dans la Bande de Gaza reste catastrophique. Plus de 270 000 personnes ont dû se réfugier et, au 6 août, le bilan de l'offensive est alarmant : 1 843 morts, plus de 10 000 blessés et 65 000 personnes dont le logement a été détruit.

Depuis le 20 juillet, Solidarité Socialiste soutient son partenaire MA'AN qui aide près de 2 000 familles. MA'AN distribue aussi des kits d'hygiène, de cuisine, des matelas, etc.

Grâce à vos dons, nous permettons à MA'AN de satisfaire les besoins les plus urgents des familles déplacées à Gaza. Soutenez cette intervention en faisant un virement sur le compte de Solidarité Socialiste : IBAN BE42-0000-0000-5454 avec la communication suivante : Urgence Gaza (Tout don de 40 € ou plus, vous donne droit à une déduction fiscale).

IN MEMORIAM

Philo Richard



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre Camarade Philo Richard ce 28 juillet 2014. Élu Secrétaire général en 1993 et Président du secteur Telecom Aviation pendant plus de 10 ans, le Namurois au verbe haut et à la stature imposante a mis toutes ces qualités au service de ses affiliés. Philo avait pris sa pension le 1^{er} janvier 2009. Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Voyage à Liège

Le Comité régional intersectoriel des Pensionné(e)s, organise le **23 septembre**, un voyage en car. Matin : visite du musée « Liège dans la tourmente ». Midi : repas à l'espace faveur à la Maison de la Wallonie (apéritif, plat, dessert). Après-midi : expo : « Nous avions 20 ans en 1914 », à la gare de Liège-Guillemins.

RDV à 8h30, départ 8h45 précise, derrière la gare de Charleroi Sud à l'entrée de la rue Libioulle. Retour à Charleroi vers 19h30.

Coût : 39 €/affiliés et 43 €/sympathisants, à verser sur le compte BE86 8772 0285 0150 avec la mention « Liège » pour confirmer la réservation et ce, pour le 15 septembre au plus tard.

Inscription : Lili 071/797 111.

Renseignements :

Alphonse Vanden Broeck 0495/340 928.

Huy

Goûter annuel

Le Comité intersectoriel des Pensionnés organise son goûter annuel le **11 octobre à 14h30** dans la salle de la Maison du Peuple, rue Val Notre Dame, 323 à Moha.

Inscriptions pour le 7 octobre au plus tard au secrétariat de la Régionale, rue du Neufmoustier, 8.

Tél. : 085/824 555

les lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 16h,

les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30.

Fax : 085/824 563

E-mail : bernadette.parmenier@cgsp.be

Il n'y a pas de fatalité...

Le gouvernement qui se négocie entre les trois partis flamands de droite et le seul MR du côté francophone appelle, avant même sa constitution, de nombreuses critiques.

Bien sûr, tant qu'il a une majorité au parlement fédéral, ce futur exécutif aura la légalité pour lui. On ne peut pourtant s'empêcher de constater qu'il n'a, en Communauté Wallonie-Bruxelles, aucune légitimité. Certains rappellent que le précédent gouvernement n'était pas majoritaire chez les Flamands. Certes ! Mais de quoi parle-t-on ? Si on s'en tient aux sièges, le gouvernement Di Rupo possédait le soutien de 43 parlementaires flamands contre 45 qui le combattaient, il était à peine minoritaire. Notre futur gouvernement sera lui seulement soutenu par 20 députés francophones et combattu par 43 parlementaires de Wallonie et de Bruxelles.

L'élection du 25 mai a consacré clairement une majorité de centre gauche. Le MR peut revendiquer d'avoir progressé mais ce n'est pas suffisant. Auquel cas, il faudrait que le MR s'allie avec le PTB qui a davantage progressé que lui.

Ce gouvernement sera illégitime tant il est déséquilibré ! D'un gouvernement équilibré entre francophones et néerlandophones, on passe à un déséquilibre fondamental. La droite flamande va imposer sa politique de droite à une majorité francophone de gauche.

Les idées lancées par les négociateurs ne laissent d'ailleurs aucun doute : faire travailler les chômeurs, vérification des revenus pour les allocations de chômage (soit transformation d'un droit en une aumône), vente intégrale des entreprises publiques, service minimum en cas de grève, suppression des pensions publiques, révision de l'indexation des salaires...

Tous les dogmes de la droite radicale, d'aucuns diront de la droite extrême, y sont. Certes, tout ne s'y retrouvera pas, mais, cela en est assez. !

Parler de service minimum alors que les mêmes suppriment les services publics depuis des années pour des raisons financières. Combien de lignes supprimées, d'horaires réduits, quand ce n'est pas l'entretien du matériel qui empêche le service public d'être rendu ? Quelles économies va faire le gouvernement s'il maintient son ambition de retirer aux organisations des travailleurs de payer les allocations à ceux-ci ?

Les idées fatales ne manquent pas et pourtant il n'y a pas de fatalités !

Les travailleurs vont devoir s'unir et se battre pour sauver le modèle social belge. Certes il est imparfait, il a déjà été dégradé par de nombreuses mesures depuis des années mais l'attaque qui se prépare sera probablement frontale et notre réplique devra être forte.

Alors que le marché démontre une fois de plus son incapacité à assurer l'intérêt général en matière de production électrique, les libéraux dogmatiques veulent encore plus détricoter la sécurité sociale et les services publics.

Nous pouvons les en empêcher, battons-nous et nous gagnerons dans la rue contre ce gouvernement si peu légitime !

Désobéir

pour les services publics

Le 4 juin, la CGSP wallonne recevait Manuel Cervera-Marzal et Xavier Renou¹. Nous les avons invités pour évoquer les grandes figures et les arguments de la désobéissance civile et pour développer plus concrètement le répertoire d'action qu'elle implique et les différentes manières de la mettre en œuvre, notamment au sein des services publics.



Manuel Cervera-Marzal cite dans un premier temps les bases historiques de la désobéissance civile en évoquant quelques figures légendaires : cela va de Henry Thoreau qui refusa de payer les impôts de l'État de Massachussets pour s'opposer à un État esclavagiste (car, pour lui, la passivité fait de nous tous des complices) à Martin Luther King, leader du mouvement des droits civiques, sans oublier Gandhi. Aujourd'hui, nous constatons une démultiplication des initiatives telles celles des *Robin des bois* (des agents d'EDF qui refusent de couper l'électricité) ou les faucheurs d'OGM.

La désobéissance civile, c'est quoi ?

Manuel Cervera-Marzal la définit en cinq points : elle désigne « une action politique, publique, collective, extralégale et non violente fondée sur des motifs éthico-politiques et destinée à modifier une loi ou à contester l'ordre juridique dans son ensemble »².

En outre, la question de la légitimité de ce type d'action change selon le régime politique : dans une dictature ou sous un régime totalitaire, elle semble une évidence mais qu'en est-il dans un régime démocratique où la loi est censée être le fruit d'une décision d'un Parlement et où des moyens de contestation légaux existent ?

Les reproches formulés à l'égard de la désobéissance civile seraient qu'elle est antidémocratique, qu'elle constitue une rupture du pacte social, qu'elle entraînerait un effet de chaos par son caractère désordonné (ainsi, pour paraphraser Goethe, mieux vaudrait une injustice qu'un désordre) et tout ceci induirait une criminalisation des mouvements sociaux. Les conditions de légitimité imposées par certains stipulent qu'elle devrait être utilisée en dernier recours et que les désobéissants devraient accepter la sanction pénale qui pourrait en découler, sans oublier le refus de toute forme de violence.

Face à ces objections, diverses réponses sont apportées par l'auteur. Concernant le désordre, force est de constater qu'il

est déjà là sous une forme latente, de manière souterraine. Puis ce stigmate peut être retourné en soulignant que le conflit et le désordre sont essentiels dans une démocratie. D'autre part, la désobéissance civile est une contestation créatrice, une force de proposition en tant que telle. Concernant les conditions de légitimité, l'utilisation en dernier recours ne tient pas puisque le recours à ce mode d'action répond souvent à des situations d'urgence peu conciliables avec un processus de concertation généralement plus lent.

Pour ce qui est de l'acceptation de la peine, Manuel Cervera-Marzal souligne qu'accepter une condamnation pour s'être opposé à une loi injuste est tout aussi injuste et reviendrait aussi à accepter la légitimité des tribunaux. Ce dernier point serait, à ses yeux, envisageable uniquement pour susciter un réveil des consciences.

La question de la non-violence est autrement plus problématique en ce sens que par rapport à l'État – qui rappelons-le est le détenteur de la violence légitime – tout débat sur la violence implique de se mouvoir dans une zone grise et de tâcher de

répondre à la question de savoir ce qui est violent : la destruction de biens l'est-elle ? Partant, pour notre intervenant, face à la violence symbolique, sociale et structurelle exercée par l'autorité, il s'avère parfois impossible de ne pas être violent.

La conscience souveraine et l'imaginaire de crise

Le discours des désobéissants pose en préalable la souveraineté de la conscience individuelle (le désobéissant s'autorise à désobéir aux lois) et pose en filigrane la question de la citoyenneté et celle de la démocratie. Pour Manuel Cervera-Marzal, « la démocratie n'est pas menacée par ceux qui font acte de désobéissance civile mais par ceux qui se soumettent aveuglément aux lois par leur obéissance si vile »³.

Xavier Renou, fondateur du Collectif des désobéissants souligne tout d'abord pour sa part que le concept a été effacé de notre mémoire collective alors que ce registre d'action

La désobéissance civile est une contestation créatrice, une force de proposition en tant que telle.

est immense et peut rassembler les agents et les usagers. Cet effacement est bien évidemment tout sauf innocent : la contre-révolution néolibérale devait à tout prix créer un imaginaire de crise et de l'insatisfaction propices au démantèlement des services publics. Cet imaginaire de crise englobe une modernisation, une déshumanisation, une bureaucratisation des services publics ainsi qu'une opacité relative aux droits de chacun. Il fonctionne principalement par le biais de l'injonction paradoxale incitant à faire plus avec moins.

Dans ce cadre, rendre visible toutes ces stratégies insidieuses est déjà un premier pas vers la désobéissance.

Partant, Xavier Renou insiste sur le fait qu'il faut reprendre espoir : des stratégies de résistance existent comme par exemple celle visant à occuper les locaux stratégiques (la comptabilité) ou celle visant à mettre en place une articulation entre les agents et les usagers en les faisant travailler ensemble (blocage des gares par exemple), à détourner ou à contourner certaines instructions. Il cite également des cas de refus d'obéissance, notamment dans l'enseignement en France ou dans la police quand les policiers se font massivement porter pâles.

Tout ce répertoire d'action qui va du refus au sabotage en passant par le contournement des instructions vise en fait à refuser de jouer le jeu selon les règles établies par l'autorité et à obliger les institutions à redevenir des services publics.

Il insuffle un renouveau de créativité qui permet de sortir des routines militantes.

En fait, « *la désobéissance civile ne se joue pas à deux mais à trois : les désobéissants contre les décideurs et l'opinion publique qui joue un rôle d'arbitre. Pour les désobéissants, il s'agit de convaincre l'opinion publique pour qu'elle puisse contraindre les décideurs* »⁴. Il importe par conséquent pour les désobéissants de remporter des victoires symboliques.

Une source vive de la démocratie

Alors que l'histoire a montré où pouvait mener un excès d'obéissance, Manuel Cervera-Marzal et Xavier Renou montrent tous deux comment la pensée désobéissante « *s'inscrit dans une tradition méconnue, voire occultée, qui place le conflit à la source de la liberté* »⁵ et comment, ce faisant, elle peut casser la fabrique de l'impuissance et permettre un autre regard sur la démocratie. Plutôt qu'un état stable et figé, elle est un processus constamment en mouvement et la désobéissance civile peut, dans cette optique, se muer en une source vive de la démocratie. Il est toujours judicieux de rappeler à cet effet que les conquêtes sociales ne sont pas tombées du ciel et que, partant, c'est le conflit et la lutte qui font avancer les choses.

Par ce regard un peu impertinent et iconoclaste sur les enjeux, la pertinence, les conditions, les conséquences et la légitimité ou non de ce répertoire d'action, par la question posée de savoir si la désobéissance civile fait partie du répertoire d'action des syndicats et si la grève (fût-elle des prix, des auditeurs), l'occupation ou la séquestration sont des illustrations de cette désobéissance, cette journée du 4 juin a essayé de promouvoir et de stimuler une réflexion sous le signe des interrogations, non des certitudes, de soulever des questions pertinentes et de susciter des interrogations fécondes.

Les chemins de la désobéissance sont ceux de l'émancipation continue mais aussi ceux d'un surcroît de démocratie.



Xavier Renou



1. Le premier est l'auteur entre autres de *Désobéir en démocratie, la pensée désobéissante de Thoreau à Martin Luther King* et de *La gauche et l'oubli de la question démocratique*, tandis que le second est le fondateur du Collectif des désobéissants et l'auteur de *Désobéir pour le service public*.
2. Manuel Cervera-Marzal, *La gauche et l'oubli de la question démocratique*, Paris, Éditions d'ores et déjà, 2014, p. 51
3. Idem, p. 52-53
4. Manuel Cervera-Marzal, *Désobéir en démocratie*, Les Forges de Vulcain, Paris, 2013, p. 94
5. Idem, p. 156

Résolution d'urgence sur le droit de grève

**Conseil exécutif de l'ISP,
24-25 juin 2014, Nyon, Suisse**

Le Conseil exécutif de l'Internationale des services publics (ISP) s'inquiète vivement des attaques permanentes à l'encontre des droits des travailleurs/euses et des droits syndicaux. Nous rejetons fermement l'idée que l'on peut limiter la négociation collective quelles que soient les circonstances. En tant que syndicats des services publics, notre rôle consiste à protéger les citoyen(ne)s et les usagers de ces services, en veillant à ce qu'ils/elles puissent accéder en permanence à des services publics de qualité, notamment par le biais d'une réglementation des services de base. Mais lorsqu'un conflit s'éternise, un seul droit démocratique efficace s'offre aux travailleurs/euses : la grève.

De trop nombreux pays ont adopté une législation – ou ont entamé des discussions – en vue de limiter ou d'interdire les grèves relatives aux « services de base », voire pour tous les travailleurs/euses du secteur public. En outre, la criminalisation des conflits sociaux et la violence accrue à l'égard des manifestant(e)s est une réalité et ce, dans les régions du Nord comme du Sud.

Le droit de grève, le droit d'organisation, ainsi que le droit de négociation collective sur les salaires et les conditions de travail constituent des libertés fondamentales et des droits humains. Ces droits sont ancrés dans la Constitution de l'OIT, les Conventions 87 et 98 de l'OIT, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies.

En juin 2014, dans le cadre des débats de la Commission de l'application des normes (CAN) qui se sont déroulés lors de la Conférence internationale du Travail (CIT), le groupe des employeurs s'est obstiné à nier le fait que le droit de grève était couvert par la Convention 87 de l'OIT, balayant ainsi des dizaines d'années de jurisprudence et l'application du droit international. Le groupe des travailleurs a rejeté à l'unanimité les exigences des représentants des employeurs.

Ce conflit sur le droit de grève a été renvoyé devant le Conseil d'administration de l'OIT, qui pourrait demander à la Cour internationale de Justice d'apporter un avis consultatif sur la question afin de régler ce désaccord. La décision devrait être rendue en novembre 2014.



Dès lors, le Conseil exécutif de l'ISP appelle l'Internationale des services publics à :

- lancer une campagne mondiale en faveur du droit de grève pour tou(te)s les travailleurs/euses ;
- faire pression sur les gouvernements afin qu'ils soutiennent les mécanismes de contrôle de l'OIT ;
- appeler au renvoi de l'affaire devant la Cour internationale de Justice et faire pression sur les membres du Conseil d'administration de l'OIT. Nous devons obtenir une majorité au sein du Conseil d'administration, ce qui signifie que les affiliés de l'ISP doivent mener un lobbying auprès de leurs centres syndicaux nationaux et de leurs gouvernements ;
- nouer des partenariats avec d'autres syndicats et organisations de la société civile dans le cadre de cette campagne ;
- continuer de soutenir et d'aider les affiliés dont les droits sont menacés ;
- mener activement des campagnes en vue de veiller à ce que les pays ratifient et appliquent les Conventions 87 et 98 de l'OIT ;
- faire pression sur les organisations intergouvernementales et autres agences et organisations internationales concernées – telles que la Banque mondiale et le FMI – afin qu'elles réaffirment leur soutien envers les Conventions de l'OIT qui garantissent les droits syndicaux fondamentaux ;
- organiser des campagnes en vue de veiller à ce que les accords mondiaux de libre-échange intègrent de véritables engagements envers les droits des travailleurs/euses, et respectent les Conventions de l'OIT.

La classe moyenne

Le concept de classes moyennes revient très fréquemment dans la bouche des hommes et femmes politiques, surtout en période électorale. Mais, comme pour le populisme, son usage intempestif et incessant rend complexe toute interprétation correcte. Partant, il est intéressant de s'interroger sur les raisons et les effets de cette utilisation abusive.

Le concept de classes moyennes revient très fréquemment dans la bouche des hommes et femmes politiques, surtout en période électorale. Mais, comme pour le populisme, son usage intempestif et incessant rend complexe toute interprétation correcte. Partant, il est intéressant de s'interroger sur les raisons et les effets de cette utilisation abusive.

Ainsi, au cours de la campagne électorale, les partis de droite n'ont eu de cesse de clamer que, s'il était mis en œuvre, le programme des partis plus progressistes sacrifierait les classes moyennes. Il est par ailleurs assez édifiant de constater que les soi-disant meilleurs défenseurs de la classe moyenne sont ceux qui roulent pour les riches (comme le montrait l'étude du programme du MR par l'Université catholique de Louvain, la KUL). Tel est un des avantages de l'absence de définition de cet ensemble malléable à souhait.

Une nébuleuse disparate et malléable

En effet, l'indéfinissable classe moyenne englobe par exemple l'employé et le cadre supérieur, le technicien et l'avocat, l'instituteur et le professeur d'université, etc.

Le recours à cette catégorisation regroupant des couches sociales disparates aux intérêts pas nécessairement convergents permet de formuler des propositions peu cohérentes qui s'adressent à tous sans cibler quelqu'un en particulier. Il permet en outre de rendre encore un peu plus invisible la classe ouvrière qui n'est (même) plus nommée. Comme si cette nébuleuse permettait d'enfouir la lutte des classes pourtant toujours bien réelle.

Si la classe moyenne a été historiquement « le vecteur du changement social

depuis la reprise de la croissance après la Seconde Guerre mondiale, la tertiarisation de l'économie, l'élévation du niveau de vie, l'élévation du niveau d'instruction... (elle) se caractérise par une variété et une ambivalence. Elle est prise entre deux feux : d'un côté elle souhaite entrer dans le monde de la bourgeoisie et d'un autre côté elle est déçue d'en être rejetée »¹. Elle va être constamment tiraillée entre l'intégration aux classes dominantes et le souci de s'en distinguer. Elle conteste tout en voulant être partie prenante.

Ce faisant, elle neutralise les tensions sociales et les met sous l'éteignoir.

Si le recours à ce concept évoque le positionnement par rapport au salaire, il s'agira, pour s'assurer une certaine rente de situation, de ne jamais donner des chiffres spécifiques et de faire miroiter au plus grand nombre qu'il en fait partie (alors que sous l'effet d'aubaine que représente pour les riches la crise, elle est précisément en voie de disparition) : « *L'abus de langage que recèle la classe moyenne a détourné l'attention d'un groupe croissant de citoyens qui, sans s'en rendre compte, ont été rétrogradés et n'appartiennent plus à cette classe moyenne... Mais, ils se réconfortent à l'idée que leur statut social reste celui de la fameuse classe moyenne. Ouf, pas de déclassement !* »²

Qui est in, qui est out ?

En effet, un des ressorts de cette catégorie est de promouvoir une tiédeur certaine à l'égard de projets politiques radicaux (dans le sens étymologique : qui s'attaquent à la racine du problème) : « *le désir de s'élever fait envisager avec méfiance tout effort de solidarité qui*

pourrait favoriser les concurrents, mais la peur de rechuter fait aussi aspirer à une protection des statuts existants »³. Cette nébuleuse doit en effet constamment se définir par rapport à ceux du dessus et à ceux du dessous.

Autre constat à tirer de l'usage abusif de ce terme : par son caractère visant à créer une société homogène, la démocratie telle que nous la connaissons « *fond les individus dans la classe moyenne et réduit la politique à une affaire de gestion, sans aventure ni promesse* »⁴,

La classe moyenne est constamment tiraillée entre l'intégration aux classes dominantes et le souci de s'en distinguer. Ce faisant, elle neutralise les tensions sociales et les met sous l'éteignoir

Les mots sont importants et leur choix induit une perception, un regard, un conditionnement qui ouvrent la voie à un changement insidieux de société.



1. Dominique Pinsolle, *Que peuvent les classes moyennes ?*, www.monde-diplomatique.fr/2012/05/PINSOLLE/47662
2. Olivier Derruine, *La classe moyenne n'est plus celle à laquelle vous pensez !*, www.revue-nouvelle.be/blog/delits-d-inities/2014/03/15/classe-moyenne/
3. Sylvain Bourmeau http://www.liberation.fr/societe/2012/01/12/politiquement-les-classes-moyennes-ont-un-role-d-arbitre-que-elles-n-ont-jamais-eu-avant_787684
4. Zeev Sternhell, *Existe-t-il une pensée fasciste ?*, propos recueillis par Alexandre Lacroix «in *Philosophie Magazine* n° 79, p. 41

Bruxelles sous pression malgré elle

Le cercle vicieux de l'austérité bride l'économie et impose toujours de nouveaux sacrifices. Comme les autres entités fédérées, la Région de Bruxelles-Capitale lui devra un lourd tribut. Les projets droitiers de la coalition pressentie au niveau fédéral assombrissent un peu plus les perspectives. Dans un tel contexte, nous devons résister, mais aussi construire.

Les politiques austéritaires mises en place à tous les niveaux de pouvoir suite à l'adoption du Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) marqueront durablement les budgets des entités fédérées. Avec la FGTB et les autres syndicats, la CGSP a combattu ce traité en temps

utile parce qu'il nous condamne à l'austérité à vie ! Le budget bruxellois en souffrira, brisant les élans généreux de la déclaration de politique générale du nouveau gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale. La contrainte de réaliser des réductions budgétaires conduit à essayer de faire plus avec moins de moyens, mais ce principe connaît des limites que ni la novlangue ni la « gouvernance » ne parviendront à faire reculer. En réalité, ce sont des projets dont l'envergure se réduira ou qui disparaîtront avec des conséquences négatives sur le développement global des régions ; in fine, ce sont les citoyens qui en souffriront dans leur logement, leur environnement, leur santé, leur éducation, sans parler de leurs loisirs.

C'est déjà le cas en Flandre où le nouveau gouvernement de droite associant N-VA, CD & V et Open VLD projette « d'assainir » les finances publiques en les soumettant à un plan d'économie de 8 milliards d'euros en 5 ans. Les « efforts » seront réalisés sur les budgets de la culture ; de l'administration (1 950 fonctionnaires en moins) ; des transports en commun (De Lijn verra sa dotation amputée de 30 millions d'euros !). Les politiques de formation de logement et d'énergie seront elles aussi touchées. Tous domaines où les économies sont contre-productives et aggravent la situation de personnes déjà précarisées.

L'accord institutionnel du 11 octobre 2011 a bien permis un refinancement structurel de la Région de Bruxelles-Capitale, mais alors que les besoins estimés étaient de quelque 600 millions d'euros, c'est 461 millions qui ont été accordés. Toujours dans le cadre de la 6^e réforme de l'État, de nouvelles compétences ont été transférées à la Région (voir *Tribune* janvier 2014 pp. 7, 8) avec seulement 90 % des budgets



qui leur étaient allouées lorsqu'elles relevaient des niveaux fédéral et communautaire. On voit tout de suite que malgré l'autonomie constitutive, le projet de réforme fiscale du gouvernement et la simplification institutionnelle, les moyens seront réduits.

Si on considère les axes annoncés de la politique de la coalition de droite-suédoise-kamikaze qui se profile pour le gouvernement fédéral, il est clair que la fonction publique et les services publics seront mis à mal.

On parle de « fin des tabous » et il est question de s'attaquer à l'indexation automatique des salaires en en modifiant le mode d'application. Notons que le gouvernement en affaires courantes avait déjà ouvert la voie en modifiant la composition du panier des biens et produits qui intervient pour le calcul de l'indexation. Une façon de neutraliser le mécanisme sans avoir l'air d'y toucher !

Sous prétexte de « réduction des coûts de fonctionnement » de l'État, il s'agit d'accentuer la diminution du nombre de fonctionnaires en ne remplaçant pas ceux qui partent à la retraite, portant ainsi progressivement, mais sûrement atteinte aux missions de service public et en plaçant les agents sous pression. Enfin, on peut encore s'attendre à des velléités de recul de l'âge de la retraite.

Dans ce contexte défavorable et en réponse à ces projets politiques néfastes, il faudra compter sur la vigilance de la CGSP-Bruxelles pour exiger le respect des règles de concertation et de négociation et pour contrer l'inacceptable.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be

Sale temps !

Au moment où j'écris ces mots, on ne peut que constater que le temps fut pourri pendant cette période estivale.

Mais il n'y a pas que la météo qui nous a joué de mauvais tours cet été. La Cour constitutionnelle a pris en juillet un arrêt qui risque de mettre plus d'un policier en difficulté en fin de carrière (voir la note explicative plus loin).

Par ailleurs, au niveau fédéral, une coalition droite/extrême-droite se met en place avec, on l'annonce déjà, des dossiers brûlants tels que le recul de l'âge de la prépension, le service minimum en cas de grève et la revente éventuelle des participations dans des entreprises publiques (en d'autres termes : leur privatisation).

Au niveau de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la coalition de centre/gauche a déjà présenté ses objectifs dans les déclarations de politiques régionale et communautaire (que nous avons essayé de vous synthétiser dans la note qui suit l'édito).

Dans cette déclaration, on trouve l'intention du gouvernement wallon de continuer à promouvoir l'emploi statutaire. C'est un point essentiel alors que nous sommes à la veille de fêter le vingtième anniversaire de la RGB (Révision générale des barèmes).

On y parle également de fusions de communes, de synergies voire de fusions entre communes et CPAS, d'optimisation des moyens, etc. Ce qui pourrait avoir pour conséquence une réduction du nombre total d'emplois dans les administrations locales et provinciales.

Les travailleurs des OIP ne sont pas en reste eux non plus car, maintenant que certaines matières ont été transférées du fédéral au régional avec moins de moyens financiers, donc sûrement moins de personnel à terme, les conditions de travail risquent de se voir dégradées.

Enfin, à tous les niveaux de pouvoirs, on ne parle que d'économies et de restrictions budgétaires. Même la région flamande, qui s'est longtemps considérée comme « riche » et se définissait comme la vache à lait de la Wallonie, a annoncé devoir faire des économies par manque de moyens.

Même s'il n'est pas dans mes habitudes d'être pessimiste, ce qui s'annonce me fait dire que ça risque d'être bientôt « un sale temps pour les services publics ». Alors, camarades, puisque nous avons dû sortir les coupe-vents et K-way durant cet été, je vous invite à les garder à portée de main car il y a de fortes probabilités de devoir descendre dans la rue plus d'une fois durant les prochains mois afin de se rappeler aux bons souvenirs de nos dirigeants politiques.

Bonne rentrée malgré tout.

Olivier Nysen
Secrétaire général

La déclaration de la politique régionale et communautaire 2014-2019

Quelles perspectives et incidences pour les affiliés de notre secteur ?

Fin juillet 2014, après presque deux mois de négociations politiques, les nouveaux gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles publiaient leurs déclarations politiques pour les 5 années à venir.

Ces perspectives s'intitulent « *Oser, Innover, Rassembler* » pour la Wallonie et « *Fédérer pour Réussir* » pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

Explorons les grandes lignes de ces intentions politiques et les incidences de ces mesures sur le personnel des Pouvoirs locaux et provinciaux wallons ainsi que des OIP (Organismes d'intérêt public).

Notons au préalable que dans le cadre de la mise en place de la 6^e Réforme de l'État, des nouvelles compétences et des moyens financiers, transférés du fédéral, incomberont aux régions et communautés.

Cependant, la prise en charge des nouvelles compétences transférées se réalisera sans pouvoir compter sur l'intégralité des moyens financiers correspondant à ces transferts.

Il va sans dire que des efforts budgétaires devront inévitablement être réalisés.

Nous espérons cependant que cette fois, les efforts ne seront plus portés par les seuls travailleurs dont notamment ceux du secteur public.

De nombreuses matières visées par les déclarations de politique régionale wallonne et communautaire toucheront directement ou indirectement les affiliés du secteur Admi de la CGSP.

Ce serait trop long de les détailler ici, les textes de ces déclarations comptant près de 200 pages. Nous vous invitons, si vous le souhaitez, à consulter l'ensemble des deux déclarations (wallonne et communautaire) via votre responsable régional ou, pour nos délégués, sur le site documentation de la CGSP-Admi (www.cgspadmi.be).

Que visent ces déclarations de politique régionale et communautaire ?

Des grands pans de l'économie wallonne sont concernés comme l'emploi et la formation, le secteur public local et provincial (Communes, CPAS, Intercommunales, Provinces), le secteur dit « non-marchand » (où le secteur public local représente près de 30 % de l'activité globale), les matières de santé et d'aide aux personnes handicapées, les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, le logement et les logements sociaux, la politique de l'eau, la gestion des déchets, la sécurité, les compétences et missions provinciales, les OIP visés par ces matières.

Les Organismes d'intérêt public ne sont, en effet, pas en reste. Le Forem, l'AWIPH, l'IFAPME, la SWL (Société wallonne du Logement), la SWDE (Société wallonne des Eaux), l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance), l'ETNIC (Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication) et j'en passe, seront également concernés par les projets des nouveaux gouvernements.

Un nouvel OIP sera notamment créé en vue de gérer les compétences nouvelles et actuelles de la région wallonne en matière de santé, des personnes âgées et des personnes handicapées en absorbant les OIP et les services admi-

nistratifs actuellement compétents en ces matières.

Quant aux allocations familiales, également transférées du fédéral, la continuité de paiement est assurée par le gouvernement régional. Ce n'est que dans un deuxième temps, après études et réflexions, qu'un mode de gestion nouveau sera instauré.

Au niveau de la gestion des services publics, la nouvelle coalition wallonne et communautaire ne s'en cache pas : elle souhaite « innover et dynamiser » notamment par l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens, le renforcement de la gestion locale à travers un **plan stratégique, l'optimisation de l'utilisation des moyens** et en favorisant les **synergies**, ainsi qu'en améliorant la **gestion des ressources humaines**.

Et sans faire d'ores et déjà un procès d'intention, derrière ces termes peuvent se cacher aussi des effets néfastes pour le personnel.

Le rôle des provinces sera optimisé. Le réaménagement des compétences et missions provinciales est toujours d'actualité. La supracommunalité et les bassins de vie représentent toujours des enjeux de développement pour le gouvernement régional. Le rôle des communes comme niveau de pouvoir le plus proche du citoyen est relevé comme essentiel par ce gouvernement dans l'organisation des politiques de prévention et de sécurité, en concertation avec l'Autorité fédérale.

Point positif : dans leur déclaration de politique tant régionale que communautaire, les deux gouvernements insistent à nouveau sur la **priorité à donner à l'emploi statutaire** et à sa facilité d'accès pour le personnel

contractuel et autres emplois subsidiés comme les APE, ACS... Nous ne pouvons bien sûr que nous réjouir de voir figurer à nouveau cette déclaration d'intention dans les perspectives des deux nouveaux gouvernements, car les mesures prises jusqu'à présent à ce sujet n'ont eu qu'un impact limité et clairement insuffisant dans nos administrations publiques. Si les gouvernements veulent vraiment respecter cet engagement, une augmentation des incitants à la nomination devra être significative tant au niveau des Pouvoirs locaux et provinciaux que des OIP. Nous y serons bien sûr très vigilants dans nos comités de négociation avec les Autorités wallonnes et communautaires.

D'une manière générale, les deux gouvernements souhaitent renforcer les synergies entre les services publics wallons et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment sur l'informatique, la gestion des ressources humaines et la formation, les procédures budgétaires, les marchés publics, etc. C'est ainsi que, par exemple, en matière de politique d'accueil de l'enfance, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite renforcer l'articulation des politiques menées dans les différents niveaux de pouvoir concernés.

Réaliser un tel programme avec moins de moyens financiers qu'auparavant relève manifestement de l'exploit.

C'est pourquoi, nous serons particulièrement attentifs aux initiatives qui devront obligatoirement être prises pour appliquer cet accord gouvernemental.

Les prochaines négociations en Comités de secteur (Comité C wallon, Comités de secteur XVI et XVII) seront donc cruciales à cet égard. Nous mettrons tout le poids que représente notre secteur pour que les travailleurs ne pâtissent pas, une fois encore, de restrictions justifiées par une réorganisation des Pouvoirs publics et une crise économique et financière dont ils ne portent aucunement la responsabilité. ■

FÉDÉRAL

Attaque sur les pensions de la Police intégrée

L'arrêt rendu le 10 juillet 2014 par la Cour constitutionnelle, a eu l'effet d'une bombe dans le paysage policier.

Suite aux recours portés par le Cercle des officiers de la Police locale d'Anvers et zones de police avoisinantes, le Syndicat de la Police belge et par 110 membres du personnel de la Police intégrée, la Cour constitutionnelle a frappé de nullité les termes « pour la Police intégrée » à l'article 88, deuxième alinéa, de la loi du 28 décembre 2011 portant dispositions diverses, telle que modifiée par l'article 3 de la loi du 13 décembre 2012 portant diverses dispositions de modification concernant les pensions du secteur public.

En conséquence, cela signifie la disparition du régime particulier de retraite anticipée du personnel de police (lié aux risques du métier) et l'obligation de respecter les règles générales appli-

cables à tous les travailleurs des services publics et par conséquent de devoir travailler plus longtemps.

La CGSP a bien conscience des drames sociaux qu'une telle mesure est susceptible d'engendrer.

Fin juillet, la Cour constitutionnelle a déjà apporté une rectification via une ordonnance qui stipule le remplacement dans son arrêt des mots « anciens officiers de gendarmerie » par « les membres de la Police intégrée ». L'objectif de la Cour était que l'annulation ne soit pas applicable à tous ceux qui, le 10 juillet 2014, avaient déjà pris leur retraite anticipée ou dont la demande de départ anticipé à la retraite avait déjà été acceptée. Seuls les anciens officiers de gendarmerie étaient mentionnés dans l'arrêt de la Cour.

Il s'agit donc d'une mesure transitoire pour ceux dont la demande de

retraite anticipée a déjà été approuvée au moment de l'entrée en vigueur de l'arrêt, même si leur pension prend cours après la date de cet arrêt. L'exception prévue à l'article 88 reste donc valable pour toute demande de pension introduite par un membre du personnel du cadre opérationnel de la Police intégrée qui a été enregistrée au SdPSP avant le 11/07/2014 et qui est recevable (introduite dans les 12 mois précédant la date de prise de cours).

Cela signifie que tous les membres du personnel de la Police intégrée qui avaient demandé leur départ à la retraite de manière réglementaire avant le 10 juillet 2014 pourront encore bénéficier d'une pension de retraite anticipée sur la base des règles d'exception.

Cette rectification ne résout certainement pas tous les problèmes. Loin de là !

Dans le courant du mois d'août, la CGSP a été conviée à une rencontre avec le nouveau vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, Monsieur Melchior Wathelet.

Cette rencontre a été l'occasion d'aborder cet épineux dossier. Nous avons réaffirmé notre volonté d'un retour pur et simple aux dispositions prévues avant l'arrêt de la Cour constitutionnelle.

Le ministre de l'Intérieur nous a assuré être pleinement conscient des lourdes conséquences engendrées par un tel arrêt et qu'il espérait pouvoir prendre toutes initiatives afin d'obtenir une issue favorable dans ce dossier.

Il nous a signalé avoir déjà pris plusieurs mesures à savoir :

- la mise sur pied d'un groupe de travail inter-cabinets entre, d'une part, l'Intérieur et, d'autre-part, le cabinet des Pensions, afin de mesurer l'impact et les conséquences de l'arrêt sur le personnel ;
- la demande de l'examen juridique de l'article 90 de la nouvelle loi sur les pensions ;
- le maintien du recrutement des nouveaux policiers tel que prévu avant l'arrêt.

Il espère pouvoir présenter, après accords politiques, une proposition de loi correctrice dès la rentrée parlementaire pour rétablir les nombreux collè-

gues policiers dans leurs justes droits.

La CGSP a pris acte de la volonté du ministre de l'Intérieur mais reste dans l'attente d'un signal fort dès le début du mois de septembre pour voir aboutir positivement ce dossier. Sans quoi des actions seront menées par le Front commun syndical.

Nous serons donc attentifs aux initiatives que le ministre de l'Intérieur prendra. Et si cela s'avère nécessaire, nous passerons à l'action.

Un préavis de grève qui court à partir du 8 septembre a d'ailleurs été déposé.

Olivier Nyssen
Secrétaire fédéral

RÉGION WALLONNE

La Société wallonne du Logement (SWL)

La Société wallonne du Logement (SWL) est le principal opérateur institutionnel de la politique du logement public en Wallonie. La SWL est un organisme wallon d'intérêt public (OIP), constitué sous forme de société anonyme. L'OIP assure, pour compte du Gouvernement wallon, la tutelle, le conseil et l'assistance des 64 Sociétés de Logement de service public (SLSP).

En collaboration directe avec les Sociétés de logement, la SWL coordonne le développement et la gestion locative d'un parc de 101 000 logements publics (principalement sociaux et moyens), ainsi que la création de logements destinés à l'acquisition à des conditions sociales. En matière d'achat et vente de logements et de terrains, la SWL assure la gestion de son propre patrimoine et du patrimoine des sociétés agréées. Elle agit en véritable opérateur immobilier.

La SWL est placée sous la tutelle du Gouvernement wallon qui adopte toute la réglementation relative aux activités de la SWL et des SLSP. Deux commissaires du Gouvernement wallon siègent au Conseil d'administra-

tion. Le Conseil est composé de 13 membres nommés par le Gouvernement wallon pour une durée de 5 ans renouvelable.

L'Assemblée générale regroupe les actionnaires (la Région wallonne et ses cinq provinces), ainsi que les Administrateurs, les Commissaires du Gouvernement wallon et le Directeur général de la SWL.

Le siège de la SWL est implanté à 6000 Charleroi, rue de l'Écluse 21. Il existe également trois services provinciaux décentralisés à Libramont, Amay et Mons.

Les Sociétés de Logement de service public ont pour missions principales :

- de gérer et louer des logements aux personnes les plus précarisées et aux revenus moyens ;
- de construire des logements destinés à la location ou à la vente ;
- d'acquérir et rénover des logements en vue de les louer ;
- d'accueillir et informer les candidats-locataires et locataires et leur offrir un accompagnement social.

Les SLSP sont agréées et contrôlées par la SWL. La tutelle de la SWL vis-à-vis des sociétés de logement est d'ordre administratif, technique et financier. Les activités des sociétés sont évaluées périodiquement.

La SWL compte environ 210 agents, dont 1/3 de statutaires et 35 %

d'agents de niveau A.

Pour prendre en charge les intérêts et la défense du personnel, la SWL bénéficie d'une délégation CGSP active, motivée et expérimentée !

Michel De Plaedt, le président, Rudy Stremiz et Frédéric Christian sont en première ligne au quotidien pour accompagner leurs affiliés.

Car la SWL ne baigne pas tous les jours dans l'euphorie, ce n'est pas, malgré son nom, « la petite maison dans la prairie ». Il y a de nombreux problèmes à résoudre et dossiers importants à suivre...

La SWL a passé de - trop - longues années dans l'œil du cyclone suite à la regrettable affaire de *La Carolo* (pour rappel ou pour faire simple, un scandale d'abus de biens publics). Politiquement et médiatiquement, la SWL a subi de nombreuses critiques (le mot est faible), ce qui eut bien sûr de très désagréables répercussions sur le moral des agents.

Il y a deux ans, le climat social s'est encore dégradé, notamment à cause des pressions subies par la hiérarchie suite à un audit de la Cour des comptes : le moindre événement interne, même mineur, était récupéré, transformé en source de stress et d'insécurité...

L'audit, certes nécessaire, légitime et justifié, n'a rien épargné. La SWL a clairement subi un acharnement

politique et médiatique exagéré. Des mesures rigoristes et brutales furent décrétées par le ministre de tutelle. Ainsi, on a voulu supprimer - entre autres - le service social de la SWL et ses avantages. Ce qui n'a pas manqué de choquer tous les agents, déjà fragilisés par le mauvais état d'esprit en interne.

La délégation CGSP, en Front commun, a mené alors de nombreuses actions et même organisé une grève, pour défendre l'existence du service social et de quelques autres avantages. Elle a su mobiliser un maximum de collègues, affiliés ou non.

L'ampleur des actions et la ferme volonté des délégations de ne pas céder ont permis de rencontrer le Cabinet du ministre, et d'en obtenir un protocole d'accord aussi satisfaisant que possible. Ainsi, le service social a été externalisé sous forme d'une ASBL à gestion paritaire, avec une présidence syndicale tournante. Un accord a aussi été obtenu au niveau de sa dotation.

Actuellement, la délégation CGSP est associée au groupe de pilotage de l'enquête sur la charge psychosociale menée par la Direction. Les délégués ont fait le maximum pour informer les agents, pour insister sur l'importance de donner son avis, en toute confidentialité. C'est une chance unique d'objectiver et de mettre noir sur blanc les problèmes rencontrés par le personnel. Et de pouvoir alors prendre des mesures adéquates.

Les résultats sont attendus début septembre. Comme le dialogue est généralement positif et constructif avec la Direction, la délégation espère beaucoup de cette enquête et de l'amélioration des conditions de travail qui devrait la suivre.

La délégation syndicale se rend bien compte des difficultés rencontrées par un OIP pour recruter des agents statutaires et se réjouit de constater la très bonne mise en œuvre à la SWL de l'art. 119 quater (ex art. 16) du Code de la Fonction publique wallonne. Ainsi, les agents contractuels qui ont réussi un examen SELOR et postulent pour un emploi du même métier ont la possibilité de rester à la SWL en tant que statutaires. Souvent une chance pour eux, mais aussi pour la SWL qui ne perd pas d'agents avec une expérience précieuse. La mesure a bénéficié à une dizaine de personnes en 2013, et plusieurs autres nominations sont attendues sous peu.

Pour conclure, le trio de délégués se démène au quotidien pour assurer la défense des affiliés (en plus de leur travail habituel, car aucun d'entre eux n'est détaché à temps complet). Ils se félicitent de pouvoir compter à tout moment sur l'appui des spécialistes du secteur que sont Fabio Pasqualino et Laurent De Cooman, et attendent avec impatience les réunions du groupe des OIP carolos, afin de créer encore plus de synergies locales.

André Gilles
Secrétaire général



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be



Nominations dans les hôpitaux IRIS

Les laissés pour compte des hôpitaux IRIS de la Région de Bruxelles aperçoivent enfin un avenir plus radieux : les NOMINATIONS débiteront au cours du mois d'octobre 2014.

Après de nombreuses années de carence de nominations dans les hôpitaux publics bruxellois, les Autorités politiques de la Faïtière IRIS et les organisations syndicales représentatives du personnel ont signé un Protocole d'accord global en vue de nommer les membres du personnel qui répondent aux conditions de nomination : 10 ans de service effectif dans le réseau IRIS au mois d'octobre 2014 et 5 ans au courant de l'année 2015, examen linguistique, évaluation(s) positive(s).

Il est utile de faire un historique des hôpitaux qui composent à ce jour le réseau des institutions hospitalières publiques de la Région de Bruxelles. Ils dépendaient des Communes voire des CPAS qui ont mené des politiques très différentes à l'égard de leur personnel. Le CPAS de Saint-Gilles a arrêté toute nomination en 1982 dans son institution hospitalière Molière-Longchamp ; les CPAS d'Ixelles et d'Etterbeek en 1989 pour l'hôpital Etterbeek-Ixelles ; le CPAS de Schaerbeek début des années 90 mais ayant déjà exclu certaines catégories professionnelles ; le CPAS de Bruxelles-Ville jusqu'au courant de l'année 1995 pour les hôpitaux Bordet, Brugmann, Saint-Pierre et Baron Lambert ; le CPAS d'Anderlecht aussi jusqu'au courant de l'année 1995 pour l'hôpital Bracops.

En 1996, lors de la création du réseau IRIS (Inter hospitalière régionale des

Infrastructures de soins), moins de 30 % seulement des membres du personnel des 8 hôpitaux étaient nommés. Et comme les Autorités politiques de l'époque avaient décidé que dorénavant le contrat serait privilégié, certaines institutions n'ont plus connu de nominations depuis 19 ans voire 32 ans !! Ce qui explique qu'aujourd'hui, il n'y a pas plus que 10 % d'agents statutaires.

Pour la CGSP-ALR de Bruxelles, le statut d'agent statutaire (nommé) doit être le statut privilégié dans l'ensemble de la fonction publique et les travailleurs des institutions publiques de soins doivent également y accéder.

Lors du plan pluriannuel des institutions de soins 2005-2010 du secteur public, la CGSP a négocié la statutarisation (nomination) comme priorité à réaliser durant cette période.

Pendant 5 ans, nous avons martelé notre revendication à tous les niveaux de pouvoir. Malheureusement, la mesure n'étant pas contraignante, nous n'avons pas été entendus.

En 2011, le ministre des Pensions, Michel Dardenne, a invité les Autorités locales et régionales à nommer à nouveau et, à défaut, elles seraient sanctionnées par des astreintes financières.

Forte de cette menace d'astreinte, la CGSP-ALR-BRU est retournée à l'assaut de la Faïtière IRIS pour que la nomination soit d'application. C'est seulement au cours de l'année 2012 qu'un accord de principe a été acquis pour la mise en route d'un processus de nomination et seulement en février 2013 qu'un Protocole d'accord

relatif au maintien du nombre effectif d'agents statutaires a été signé.

Dans cet accord, l'Autorité s'engage à garantir le maintien du nombre d'agents statutaires effectifs au 4^e trimestre 2014 au même niveau que celui du 4^e trimestre 2011 et donc à reprendre les nominations d'agents statutaires **au minimum** dans cette proportion dans les cinq administrations hospitalières locales.

Après moult travaux, assemblées générales et consultations des délégués des cinq hôpitaux, Bordet, Brugmann (sites Horta et Brien), Huderf, IRIS Sud (sites Etterbeek-Ixelles, Molière-Longchamp, Bracops et Baron Lambert) et Saint-Pierre (sites Porte de Hal et Caesar De Paepe), la CGSP-ALR-BRU a signé le 28 juillet 2014 une série de protocoles dont certains rapprochent le statut du personnel contractuel à celui du personnel statutaire comme le règlement général du personnel statutaire et celui du personnel contractuel, comme le règlement relatif au licenciement et la possibilité de recours...

L'ensemble des protocoles signés le 28 juillet 2014, portant sur les 10 règlements découlant de l'accord conclu sur la statutarisation du personnel sont accessibles sur : www.infoskes.be

*Rudy Janssens
Secrétaire régional CGSP-ALR.*

Sortons le nez du guidon... place à la réflexion

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et ils doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »

Le temps des vacances est propice à la lecture des livres laissés en attente par faute de temps durant l'année « active ».

J'ai relu durant cet intermède estival les écrits de Stéphane Hessel et j'ai voulu partager avec vous quelques réflexions suite à la lecture des textes de ce grand Monsieur qui nous a quittés récemment.

J'ai pensé que le rappel des grandes lignes de sa pensée pouvait être utile pour notre action syndicale surtout à la veille de formation d'un gouvernement fédéral guidé par les seules forces régressistes.

Depuis la nuit des temps ce qui a fait avancer l'être humain c'est sa capacité à s'indigner contre l'injustice dont lui ou ses semblables étaient victimes ; c'est le fait de penser et non de croire, c'est le fait de résister et non de collaborer, c'est aussi sa capacité à prendre conscience qu'il doit réagir pour échapper à sa « servitude volontaire », pour faire face à certaines façons de penser ou d'agir.

Le progrès humain est le résultat de ces luttes contre les abus du pouvoir établi. Ce qui a fait éclore la notion de progrès, c'est la capacité de l'homme à changer sa façon de penser, nous ne devons donc jamais nous laisser dicter notre façon de penser.

Alors que dans l'Ancien régime, la riposte à l'adversité était la résignation, la pensée révolutionnaire fut de dire : si c'est mauvais, c'est forcément qu'on peut aller vers un mieux. On est ainsi passé d'une pensée pessimiste qui ne voyait le bonheur que dans l'au-delà à une recherche du bonheur dans notre monde réel.

Aujourd'hui, la tendance régressiste semble avoir repris le dessus dans la pensée commune.

On nous dit : trouvons d'abord le bonheur économique avant de penser au bien-être pour tous.

Il est donc temps de réagir et de redonner espoir et confiance au citoyen par une pensée et des projets politiques optimistes. Le citoyen doit retrouver la fierté d'appartenir à un mouvement progressiste qui vise au bonheur de tous.

On a vu qu'on a longtemps cru au déterminisme, à la force de la fatalité et du destin dans le devenir de l'être humain. Le progrès c'est justement cette puissance qui peut faire obstacle au destin en détournant le devenir de l'homme. C'est là qu'entre en jeu le rôle du service public qui met, au service de tous, la possibilité d'influencer et de changer son destin.

L'enseignement public, bien sûr, mais aussi les organismes sociaux ou d'insertion et d'orientation professionnelle, la structure même des organismes de service public donnent au citoyen la possibilité d'émancipation et ainsi le pouvoir d'échapper à sa condition et donc à son destin.

Les forces régressistes et conservatrices l'ont bien compris et ont mis depuis longtemps en place une stratégie visant à la réduction voire à la suppression des services publics (privatisations, blocage des nominations et donc de la promotion...). Le but étant de supprimer toute possibilité d'émancipation et donc de bien-être du plus grand nombre au seul profit de la caste des privilégiés, des décideurs, des supérieurs et autres investisseurs qui sont en fin de compte les seuls profiteurs du système qu'ils mettent en place.

Bonne réflexion à tous.

*André Gilles
Secrétaire général*

www.cgspadmi.be

À LIRE

**Caliban et la sorcière**

Silvia Federici revisite ce moment particulier de l'histoire qu'est la transition entre le féodalisme et le capitalisme, en y introduisant la perspective particulière de l'histoire des femmes. Elle nous invite à réfléchir aux rapports d'exploitation et de domination, à la lumière des bouleversements introduits à l'issue du Moyen Âge. Un monde nouveau naissait, privatisant les biens autrefois collectifs, transformant les rapports de travail et les relations de genre. Ce nouveau monde, où des millions d'esclaves ont posé les fondations du capitalisme moderne, est aussi le résultat d'un asservissement systématique des femmes. Par la chasse aux sorcières et l'esclavage, la transition vers le capitalisme faisait de la modernité une affaire de discipline. Discipline des corps féminins dévolus à la reproduction, consommés sur les bûchers comme autant de signaux terrifiants, torturés pour laisser voir leur mécanique intime, anéantis socialement. Discipline des corps d'esclaves, servis à la machine sociale dans un formidable mouvement d'accaparement des ressources du Nouveau Monde pour la fortune de l'ancien. Le capitalisme contemporain présente des similitudes avec son passé le plus violent. Ce qu'on a décrit comme barbarie et dont aurait su triompher le siècle de la raison est constitutif de ce mode de production : l'esclavage et l'anéantissement des femmes n'étaient pas des processus fortuits, mais des nécessités de l'accumulation de richesse. L'auteur nous invite à partager son regard d'historienne et de féministe sur la situation actuelle et sur ses mécanismes.

Silvia Federici (née en 1942 à Parme en Italie) est une universitaire américaine, enseignante et militante féministe radicale. Elle est professeure émérite et chercheuse à l'Université Hofstra à New York.

Silvia Federici, *Caliban et la Sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive*, Éd. Entremonde, Genève, juin 2014, 464 p., 24 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Il n'y a pas de fatalité...
- 4 / Dossier • Désobéir pour les services publics
- 6 / ISP • Résolution d'urgence sur le droit de grève
- 7 / Le mot qui pue • La classe moyenne
- 8 / IRB • Bruxelles sous pression malgré elle

Infos Admi

- 9 / Édito • Sale temps !
- Région wallonne**
- 10 / La déclaration de la politique régionale et communautaire 2014-2019
- Fédéral**
- 11 / Attaque sur les pensions de la Police intégrée
- Région wallonne**
- 12 / La Société wallonne du Logement (SWL)
- ALR-PARA-BRU**
- 14 / Nominations dans les hôpitaux IRIS
- Lu pour vous**
- 15 / Sortons le nez du guidon... place à la réflexion
- 16 / À lire

www.cgspwallonne.be
www.cgspadmi.be


Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11